

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Décret n° 2009-16 du 17/1/2009 relatif aux ventes au déballage
et pris en application de l'article 310-2 du code du commerce

Je, soussigné:

Adresse:

n° de téléphone:

mél:

Pièce d'identité n°

Délivrée le par:

Brocanteur (professionnel)

Représentant la société:

Dont le siège est à

Déclare sur l'honneur être soumis au régime de l'article
L320-2 du code du commerce et tenir un registre
d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagers (art
321-7 du code pénal)

ou Vide Grenier (amateur)

Déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux
manifestations de même nature au cours de l'année civile (art
R 321-9 du code pénal)

Date et signature



LIONS CLUB ROYAN DOYEN



GRANDE BROCANTE

DIMANCHE 3 MAI 2026

Esplanade Kerimel de Keveno, Promenade Oubangui
Chari, Promenade Dugua de Mons, Parking du Port
(Front de mer de Royan 17200)

FICHE D'INSCRIPTION :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Tarif de base : 5€ x 5 mètres linéaires = 25,00 €

Tarif mètre supplémentaire : 5€ x(nb de mètres linéaires) = €

=> Dans la mesure où votre véhicule reste à côté de vous pendant la brocante, merci de réserver un nombre de mètres linéaires égal à sa longueur (4 mètres minimum) afin que ce soit confortable pour tous.

VOUS ÊTES :

PROFESSIONNEL / NON PROFESSIONNEL

(ENTOURER SVP)

Règlement à joindre à l'inscription, libellé à l'ordre de : Lions Club Royan Doyen

Envoyer le tout à :

Lions Club Royan Doyen

A l'attention de M. D'AMARIO Thierry

Hôtel Thalazur, 6 Allée des Rochers, 17200 Royan

Tél : 07 83 68 11 20

REGLEMENT DE LA BROCANTE VIDE GRENIER DU LIONS CLUB ROYAN DOYEN

Article 1 : Le Lions Club Royan Doyen est l'organisateur de la brocante vide greniers se tenant place au lieu indiqué de 6h à 18h. L'accueil des exposants débute entre 6h et 6h30 selon les brocantes.

Article 2 : Les emplacements sont attribués sous la responsabilité des membres du Lions Club Royan Doyen. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements si celui ci est inférieur à la longueur du véhicule augmenté de celle d'une éventuelle remorque. Si deux (ou plusieurs) exposants désirent se mettre ensemble, ils devront se présenter groupés.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et sur la nature des objets exposés (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 9h ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront alors acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début de la brocante vide greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 7 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge dans une benne réservée à cet effet près de l'entrée et du transformateur électrique. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de la réservation.



Grande Brocante du LIONS CLUB ROYAN DOYEN

Le dimanche 3 Mai 2026

Place Kerimel de Kerveno, Promenade Oubangui Chari,
Allée Dugua de Mons, Parking du Port de Royan
17200 Royan

Installation des exposants
à partir de 6h30

Ouverture au
public de
8h30 à 18h

5 € le mètre linéaire
(5 mètres minimum)
au profit de nos œuvres caritatives

Inscription en ligne :



Renseignement ou
demande d'inscription auprès de :

Thierry D'AMARIO

brocante.lions17@gmail.com

07 83 68 11 20